



ensemble

Dossier de presse de rentrée académie de Versailles

5 septembre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Dossier de presse de rentrée académie de Versailles



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SOMMAIRE

1 - Les chiffres de la rentrée 2018

♦ Les élèves.....	p. 3
♦ L'accompagnement des élèves en situation de handicap.....	p. 6
♦ Les établissements scolaires	p. 8
♦ L'enseignement supérieur	p. 10
♦ Les moyens d'enseignement	p. 11
<i>Les moyens pour le 1^{er} degré.....</i>	<i>p. 11</i>
<i>Les moyens pour le 2nd degré</i>	<i>p. 11</i>
<i>Les effectifs des personnels enseignants 1^{er} et 2nd degrés</i>	<i>p. 12</i>
<i>L'ouverture d'un concours complémentaire CRPE</i>	<i>p. 12</i>
♦ La réussite aux examens	p. 14
♦ Le bilan de l'orientation.....	p. 16
♦ L'entrée dans l'enseignement supérieur	p. 18

2 - Une priorité : faire réussir les élèves à tous niveaux et dans chaque territoire

♦ Dans le 1 ^{er} degré : la maîtrise des savoirs fondamentaux	p. 19
<i>La scolarisation des moins de 3 ans.....</i>	<i>p. 19</i>
<i>100 % de réussite en CP.....</i>	<i>p. 20</i>
<i>Les évaluations « repères »</i>	<i>p. 20</i>
<i>Les rythmes scolaires</i>	<i>p. 21</i>
♦ Au collège : l'accompagnement du travail personnel de l'élève	p. 22
<i>Le dispositif « devoirs faits ».....</i>	<i>p. 22</i>
<i>Le travail personnel de l'élève</i>	<i>p. 22</i>
<i>L'éducation prioritaire</i>	<i>p. 23</i>
♦ Au lycée : la construction du projet d'avenir de l'élève	p. 24
<i>Les nouveautés en classe de 2nde</i>	<i>p. 24</i>
<i>La voie professionnelle</i>	<i>p. 25</i>
<i>La lutte contre le décrochage scolaire</i>	<i>p. 28</i>
♦ A tous les niveaux, le développement du numérique éducatif.....	p. 30

3 - Le bien-être et la qualité de vie à l'École

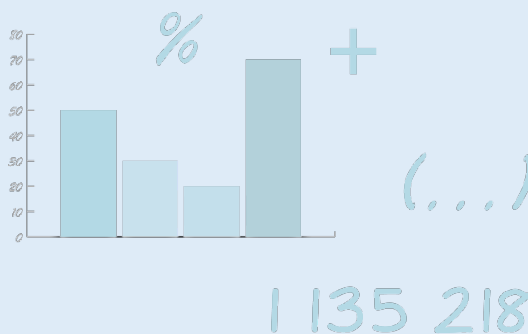
♦ La cellule académique Climat scolaire	p. 32
♦ L'engagement des élèves	p. 34
♦ La transmission des valeurs de la République	p. 35
♦ L'équipe « Laïcité et Fait religieux »	p. 36
♦ La politique académique de sûreté.....	p. 37
♦ Le parcours artistique et culturel de l'élève	p. 39
♦ JOP 2024 et Éducation.....	p. 41

4 - Des dispositifs innovants

♦ Pour une entrée sécurisée en CP	p. 42
♦ Le plan de « Lutte contre le harcèlement à l'École ».....	p. 44
♦ L'amélioration de la prise en charge des élèves en situation de handicap.....	p. 45
♦ L'offre scolaire internationale.....	p. 46
♦ Le développement professionnel des enseignants	p. 49
♦ Une gestion des ressources humaines attentive et proche des personnels	p. 50

Glossaire	p. 52
------------------------	-------

Les chiffres de la rentrée 2018



L'essentiel...

- L'académie de Versailles s'étend sur 5 510 km² et se compose de 679 communes.
- Elle dénombre 3 306 établissements scolaires dans le 1^{er} degré, 810 établissements du 2nd degré, 5 universités, 8 IUT et 8 grandes écoles.
- Environ 1 300 000 élèves et étudiants, de la préélémentaire à l'enseignement supérieur, sont scolarisés dans l'académie de Versailles.

Les élèves

1^{er} degré public

	Effectifs prévisionnels 2018/2019	<i>Effectifs constatés 2017/2018</i>	% évolution
Yvelines	148 598	148 974	-0,3 %
Essonne	145 683	144 767	0,6 %
Hauts-de-Seine	146 754	148 109	-0,9 %
Val-d'Oise	147 389	146 208	0,8 %
Académie	588 424	588 058	0,1 %

Source : DAPEP – Fichiers constat-prévisions

1^{er} degré privé sous contrat

	Effectifs prévisionnels 2018/2019	<i>Effectifs constatés 2017/2018</i>	% évolution
Yvelines	14 215	13 963	1,8 %
Essonne	7 644	7 456	2,5 %
Hauts-de-Seine	17 627	17 525	0,6 %
Val-d'Oise	7 487	7 402	1,1 %
Académie	46 973	46 346	1,4 %

Source : DAPEP – Fichiers constat-prévisions

2nd degré public

	Effectifs prévisionnels 2018/2019					<i>Effectifs constatés 2017/2018</i>	% évolution
	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie		
Collèges (dont SEGPA)	65 892	61 930	56 036	61 471	245 329	241 096	+1,8 %
Enseignement professionnel	10 160	12 296	10 320	12 211	44 987	44 924	0,1 %
Ens. général et technologique	35 302	31 709	30 349	30 868	128 228	128 148	0,1 %
Post bac en lycée	5070	4 438	5 809	4 038	19 355	18 511	+4,6 %
EREA	0	246	557	180	983	983	0
Autres	35	22	26	6	89	89	0
Total	116 459	110 641	103 097	108 774	438 971	433 751	+1,2 %

Source : DAPEP – Fichiers constat-prévisions

2nd degré privé sous contrat

	Effectifs prévisionnels 2018/2019					Effectifs constatés 2017/2018	% évolution
	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie		
Collèges (dont SEGPA)	14 888	10412	19406	11012	55 718	55 368	0,6 %
Enseignement professionnel	1 205	690	626	1557	4 078	4 212	-3,2 %
Ens. général et technologique	9 285	5008	11121	4961	30 375	30 066	1 %
Post bac en lycée	1 853	611	1144	328	3 936	3 940	-0,1 %
Total	27 231	16 721	32 297	17 858	94 107	93 586	0,6 %

Source : DAPEP – Fichiers constat-prévisions

L'accompagnement des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2017, l'académie de Versailles a recensé 29 752 élèves en situation de handicap, soit + 4 % par rapport à l'année précédente (28 657).

L'augmentation globale du nombre d'élèves en situation de handicap faiblit (9,93 % en 2016 contre 5,18 % en 2017). Cette augmentation est centrée sur les effectifs du 2nd degré (+11 %) alors que les effectifs dans le 1^{er} degré restent relativement stables.

Le dispositif ULIS

Les élèves scolarisés en dispositif ULIS représentent 26 % des élèves en situation de handicap.

	ULIS écoles – RS 2017		
	nombre de dispositifs	nombre d'élèves	effectif moyen
Yvelines	82	825	10,1
Essonne	78	845	10,8
Hauts-de-Seine	64	664	10,4
Val-d'Oise	84	839	10,0
Académie	308	3 173	10,3

	ULIS 2 nd degré – RS 2017		
	nombre de dispositifs	nombre d'élèves	effectif moyen
Yvelines	72	747	10,4
Essonne	74	830	11,2
Hauts-de-Seine	69	636	9,2
Val-d'Oise	92	999	10,9
Académie	307	3 212	10,5

Le nombre d'élèves orientés en ULIS dans le 1^{er} degré se stabilise alors que le nombre d'élèves orientés en ULIS dans le 2nd degré connaît une croissance de 27 %.

2 % des élèves d'Ulis école et 1 % des élèves d'Ulis collège sont en attente d'une affectation en établissement médico-social.

A la rentrée 2018, 10 nouveaux dispositifs Ulis seront ouverts en collège et lycée.

L'académie de Versailles porte une attention particulière à l'accueil, à l'orientation et à l'insertion professionnelle des élèves du 2nd degré. L'ouverture de 10 dispositifs ULIS s'inscrit dans ce cadre tout comme les travaux menés avec les partenaires pour faciliter l'accès au monde du travail qu'il soit ordinaire ou protégé.

Au 30 juin 2018, 15 000 élèves disposent d'une prescription des MDPH pour bénéficier d'un accompagnement humain (9% de plus qu'en juin de l'année précédente).

Pour y répondre, l'académie peut disposer de 3 460 ETP d'AESH afin de mettre en place un accompagnement mutualisé ou individuel selon les besoins de chaque élève. Ainsi, à cette rentrée, l'académie bénéficie de 941 ETP de plus, soit par création, soit par transformation.

Par ailleurs, l'académie dispose d'environ 2 800 contrats aidés pour cette mission.

Les établissements scolaires

1^{er} degré public

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
Ecoles préélémentaires	434	388	283	315	1 420
Ecoles élémentaires	533	434	306	460	1 733
Ecoles régionales du 1 ^{er} degré (ERPD)	3	0	2	0	5
Total	970	822	591	775	3 158

Source : Source : DAPEP-BCP (Elèves 1D – effectifs d'élèves) – rentrée 2017

1^{er} degré privé sous contrat

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
Ecoles préélémentaires	0	0	1	0	1
Ecoles élémentaires	45	30	47	25	147
Total	45	30	48	25	148

Source : DAPEP-BCP (Elèves 1D – effectifs d'élèves) - rentrée 2017

2nd degré public

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
Collèges (dont SEGPA)	116 (24)	100 (25)	99 (17)	110 (28)	425 (94)
Lycées d'ens. général ou technologique	20	15	23	13	71
Lycées polyvalents	22	15	16	23	76
Lycées professionnels	7	14	15	9	45
EREA	0	2	4	2	8
Total	165	146	157	157	625

Source : DAPEP-Comptage annuel des établissements

2nd degré privé sous contrat

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
Collèges (dont SEGPA)	23 (1)	20 (1)	33 (1)	26 (0)	<i>102 (3)</i>
Lycées d'ens. général ou technologique	14	9	18	10	<i>51</i>
Lycées polyvalents	1	6	3	5	<i>15</i>
Lycées professionnels	8	0	3	3	<i>14</i>
Lycées d'enseignement post-bac uniquement	1	0	0	0	<i>1</i>
Total	47	36	57	45	<i>185</i>

Source : DAPEP-Comptage annuel des établissements

L'enseignement supérieur

	Effectifs
Universités hors IUT	102 413 *
IUT (instituts universitaires de technologies)	6 752 *
CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)	8 069 **
STS (sections de technicien supérieur)	14 382 **

Source : * RERS 2017 – rentrée 2016 / ** DAPEP – Fichiers constat-prévisions

5 universités

- ▶ Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- ▶ Évry-Val-d' Essonne
- ▶ Université Paris-Sud
- ▶ Paris Ouest Nanterre La Défense
- ▶ Cergy-Pontoise

8 grandes écoles

- ▶ INSTN Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (Gif-sur-Yvette)
- ▶ TELECOM & Management SudParis (Évry)
- ▶ POLYTECHNIQUE (Palaiseau)
- ▶ ECP École Centrale des Arts et Manufactures (Châtenay-Malabry)
- ▶ ENSEA École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (Cergy-Pontoise)
- ▶ ENSIIE École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (Évry)
- ▶ IFP School (anciennement École du pétrole et des moteurs, Rueil-Malmaison)
- ▶ ENSAE École nationale de la statistique et de l'administration économique (Malakoff)

8 IUT

- ▶ [IUT de Cergy-Pontoise](#)
- ▶ [IUT d'Évry](#)
- ▶ [IUT d'Orsay](#)
- ▶ [IUT de Vélizy](#)
- ▶ [IUT de Cachan](#)
- ▶ [IUT de Mantes-en-Yvelines](#)
- ▶ [IUT de Sceaux](#)
- ▶ [IUT de Ville d'Avray](#)

Les moyens d'enseignement

Les moyens pour le 1^{er} degré

A la rentrée 2018, dans l'académie de Versailles, le taux d'encadrement s'améliore avec 5,27 professeurs pour 100 élèves comparé à 5,18 professeurs pour 100 élèves en 2017.

L'académie de Versailles bénéficie de la création de 609 équivalent temps plein (ETP) répartis comme suit :

▶ démographie et rééquilibrage	+83
▶ dédoublement CP REP et CE1 REP+	+474
▶ remplacement	+25
▶ formation	+19
▶ attractivité internationale	+8

La répartition par département :

département	démographie rééquilibrage	dédoublement	remplacement	formation	attractivité internationale	Total
Yvelines	-12	77	3	4	4	76
Essonne	66	100	0	5	0	171
Hauts-de-Seine	-55	101	22	4	4	76
Val-d'Oise	84	196	0	6	0	286
académie	83	474	25	19	8	609

Le dédoublement sur 2017 et 2018 des classes de CP et CE1 en REP et REP + ne se fait pas au détriment du remplacement. Sur les 550 emplois de la rentrée scolaire 2017, 86 nouveaux postes de remplaçants ont été créés. Ce potentiel est renforcé sur la période 2017-2018 avec la création de 25 postes de remplaçants.

Les moyens pour le 2nd degré

En collège, les moyens sont affectés selon le nombre d'élèves et des dispositifs pédagogiques particuliers (SEGPA, ULIS, UPE2A). Une marge d'autonomie et d'initiative est mise à disposition de chaque collège selon ses indicateurs sociaux : plus un collège scolarise des élèves issus de familles défavorisées, plus la marge mise à sa disposition est importante.

Depuis la rentrée 2017, c'est aussi le cas pour les lycées. Un coût structurel est déterminé par le nombre d'élèves et l'offre de formation de l'établissement. Une marge d'autonomie est calculée en fonction du contexte social de chaque établissement. Ce contexte social est déterminé à partir d'un indicateur de position sociale (IPS).

L'académie bénéficie pour la rentrée scolaire 2018 de la création de 206 ETP qui permettent :

- ▶ +174 ETP pour les collèges et les SEGPA ;
- ▶ +67 ETP pour les lycées et les EREA, qui ont notamment permis l'ouverture de 175 places de BTS.

Par ailleurs, l'académie ouvrira des classes passerelles pour environ 250 élèves. Ces dispositifs de consolidation des acquis s'adressent à des jeunes qui prépareront l'entrée en BTS pour la rentrée 2019.

Les effectifs des personnels enseignants

Effectifs physiques de stagiaires et titulaires du 1^{er} degré public au 1^{er} juin 2018

Département	Effectif total
Yvelines	8 994
Essonne	8 513
Hauts-de-Seine	8 872
Val-d'Oise	8 943
Total général	35 322

Effectifs physiques de contractuels 1^{er} degré public employés au 1^{er} juin 2018

Département	Effectif
Yvelines	161
Essonne	167
Hauts-de-Seine	229
Val-d'Oise	72
Total général	629

L'ouverture d'un concours complémentaire CRPE

Pour la rentrée 2018, l'académie a pu recruter 1926 nouveaux professeurs des écoles. Cela a été possible notamment grâce à l'organisation d'un concours complémentaire qui a permis de recruter 297 professeurs stagiaires, sans dégrader la qualité du recrutement.

L'organisation de ce concours complémentaire démontre ainsi toute sa pertinence.

Répartition des lauréats par département

	Premier concours	Concours complémentaire	Total
Yvelines	310	57	367
Essonne	464	84	548
Hauts-de-Seine	325	60	385
Val-d'Oise	530	96	626

Effectifs physiques de stagiaires et titulaires du 2nd degré public au 1^{er} juin 2018

Fonction	Effectif total
Documentation	779
Education	1 094
Enseignement - voie générale	29 409
Enseignement - voie professionnelle	4 666
Psychologie	665
Total général	36 613

Effectifs physiques de contractuels 2nd degré public employés au 1^{er} juin 2018

Fonction	CTEN en CDI	CTEN en CDD (1 ou 2 ans)	CTEN en contrat infra annuel	Total
Administration	9		13	22
Documentation	12		17	29
Education	26	21	28	75
Enseignement – voie générale	385	1 453	1 212	3 050
Enseignement – voie pro.	279	474	359	1 112
Formation continue	11		20	31
Psychologie	17		120	137
Total général	739	1 948	1 769	4 456

La réussite aux examens

Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Pour la session 2018 du Diplôme national du brevet, l'académie de Versailles obtient de bons résultats avec 89 % des candidats reçus.

Les résultats de la série générale (96 % des candidats scolaires) s'établissent à 89,4 % de réussite alors que ceux de la série professionnelle remontent légèrement à 79,3 %

70 872 candidats scolaires se sont présentés aux épreuves du DNB cette année.

	Présents	Admis	% de réussite
Yvelines	19 578	17 494	89,4 %
Essonne	16 902	14 795	87,5 %
Hauts-de-Seine	17 754	16 345	92,1 %
Val-d'Oise	16 638	14 435	86,8 %

Source : SIEC

Parmi les élèves reçus, 77 % ont obtenu une mention.

	Assez bien	Bien	Très bien	% des admis
Yvelines	2 673	4 369	5 263	79 %
Essonne	3 609	3 463	3 300	74 %
Hauts-de-Seine	3 270	4 166	5 535	81 %
Val-d'Oise	3 607	3 247	2 939	73 %

Source : SIEC

Le Baccalauréat

Avec 86,3 % d'admis, la session de juin 2018 permet à 59 951 candidats de devenir bacheliers, soit 2 868 de plus qu'en juin 2017. Le taux de réussite global au baccalauréat diminue légèrement de 0,3 point par rapport à l'année dernière.

Le baccalauréat général est stable et s'élève à 89,9 % (-0,1 point)

Le taux de réussite au baccalauréat général augmente dans la série ES (+1,2 point). Il est en légère baisse de 0,4 point dans la série L et diminue de 0,8 point en S. Ce taux s'établit à 89,7 % dans la série ES, 88,6 % dans la série L et 90,4 % dans la série S.

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
ES	92,62 %	88,31 %	91,24 %	85,19 %	89,65 %
L	92,63 %	86,95 %	88,24 %	85,98 %	88,63 %
S	93,74 %	89,46 %	92,04 %	84,44 %	90,37 %
Total	93,21 %	88,73 %	91,28 %	84,93 %	89,89 %

Source : SIEC

Le baccalauréat technologique s'établit à 85,8 %, en baisse (-3 points) depuis la session 2017.

Le recul est de 2 points en STI2D avec 86,6 % de réussite. La série STL diminue de 3,4 points avec 88,1% de candidats admis. Le taux de réussite de la série STMG est en baisse de 4,1 points et s'établit à 83,7 %.

En ST2S et en STD2A, les taux de réussite diminuent légèrement : ils s'établissent respectivement à 90 % (-0,6 point) et 95 % (-0,2 point).

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
HOT	98,36 %	100 %	91,67 %	-	97,09 %
ST2S	92,22 %	89,51 %	87,76 %	89,31 %	89,97 %
STD2A	94,44 %	94,94 %	96,97 %	94,12 %	95,00 %
STI2D	88,30 %	89,14 %	87,13 %	81,47 %	86,57 %
STL	91,12 %	89,88 %	88,27 %	80,62 %	88,12 %
STMG	87,53 %	82,02 %	84,29 %	81,15 %	83,69 %
Total	88,97 %	85,70 %	85,73 %	82,50 %	85,76 %

Source : SIEC

Le baccalauréat professionnel atteint 77,7 %. Il est en progression de 0,8 point.

Le taux d'admis augmente principalement dans le domaine de la production (+1,3 point) avec 76,1 % des candidats admis. Une hausse est également constatée dans celui des services (+0,4 point) avec 78,6 % de succès.

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
Industriel	77,26 %	77,14 %	74,45 %	74,94 %	76,07 %
Tertiaire	82,30 %	78,95 %	77,78 %	75,89 %	78,64 %
Total	80,43 %	78,16 %	76,67 %	75,54 %	77,67 %

Source : SIEC

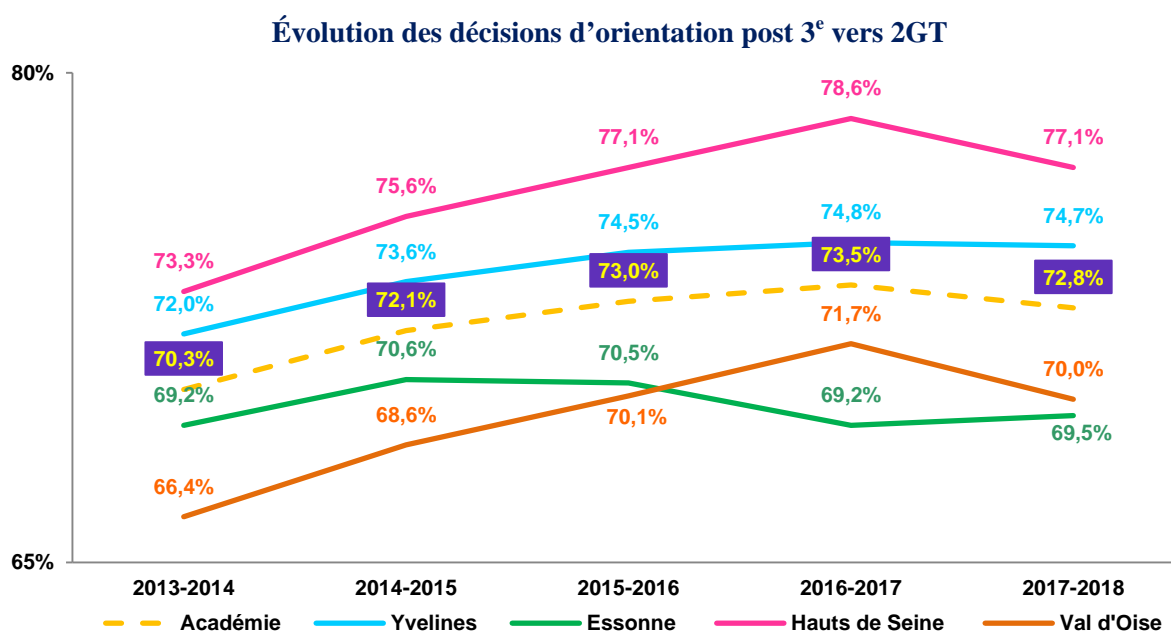
Le bilan de l'orientation

Le bilan provisoire de l'orientation en fin de 3^e

En juin 2018, le taux de décision d'orientation de la 3^e générale vers la 2nde générale et technologique à 72,5 % marque une tendance à la baisse de -0,7 point.

Cette décroissance académique se traduit différemment selon les territoires :

- ▶ une diminution : dans les Hauts-de-Seine de -1,5 point et dans le Val d'Oise de -1,7 point et dans les Yvelines : 74,7 % en 2018 (74,8 % en 2017)
- ▶ une légère hausse en Essonne : 69,5 % en 2018 (69,2 % en 2017).



Source : SAIO - Données d'orientation (RIDDO)

La baisse du taux d'orientation dans la voie générale et technologique se reporte sur la voie professionnelle : +0,7 point et il atteint 27,2 %.

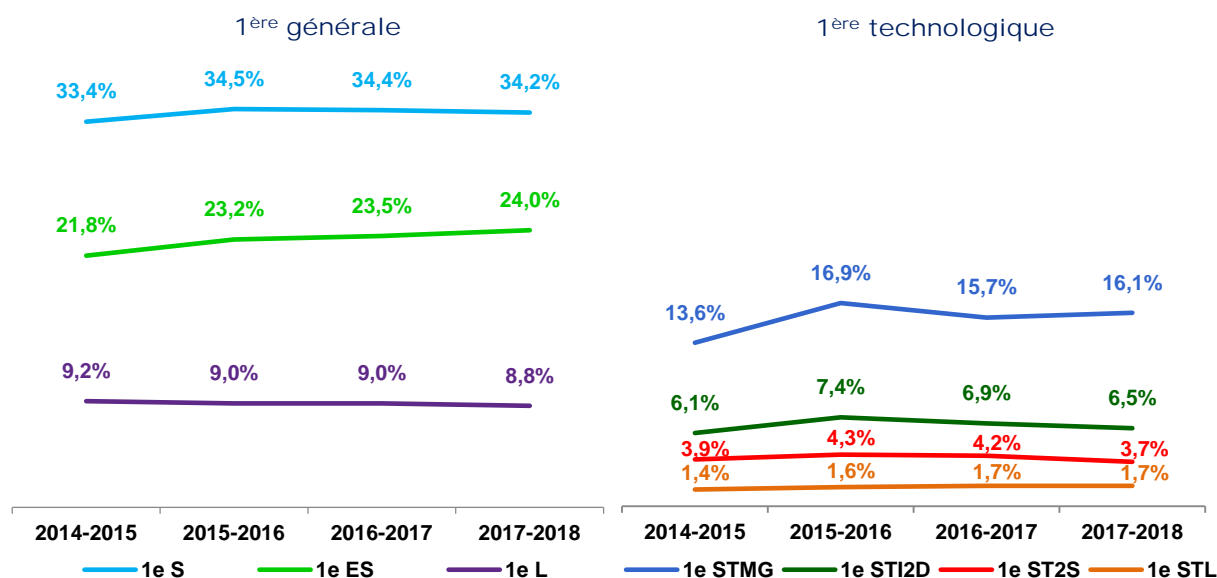
Le taux de décisions d'orientation vers la 2nde professionnelle augmente également de 0,9 point et représente 24,8 % des décisions dans la voie professionnelle, le taux de décision d'orientation en 1^{ère} année de CAP est donc de 2,4 % (- 0,2).

Le taux de demandes de maintien en classe de 3^e passe de 1,0 % à 1,1 %

Le bilan provisoire de l'orientation en fin de 2nde GT

(Les chiffres concernent 98,5% des établissements)

Évolution des décisions d'orientation post 2GT en 1^{ère} générale et technologique de juin 2015 à juin 2018



Source : SAIO - Données d'orientation (RIDDO)

Le taux de décisions d'orientation vers la 1^{ère} générale et technologique diminue de -0,6 point. Il est de 95,9 %

Le taux de décisions d'orientation vers la 1^{ère} générale reste stable : 67 % (66,9 % en 2017).

Le taux de décisions d'orientation vers la 1^{ère} technologique diminue de 0,7 point et atteint 28,9 %.

Le taux de demandes de maintien augmente de 3 points et passe à 2,2 % en 2018.

L'entrée dans l'enseignement supérieur

70 694 candidats (dont 695 candidats supplémentaires en phase complémentaire) ont participé aux opérations Parcoursup à l'échelle de notre académie.

230 542 propositions d'admission ont été formulées à l'échelle de l'académie soit plus de 3 propositions en moyenne par candidat. Actuellement (03/09/18), **2 716 places sont encore vacantes** dans le cadre de la procédure complémentaire.

Les élèves sans proposition ou en attente peuvent saisir la Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) ou formuler de nouveaux vœux sur les places vacantes. **3 815 élèves ont saisi la CAES.**

Plusieurs dispositifs ont été créés pour élargir l'éventail des propositions d'affectation comme la mise en place de 11 classes Passerelles afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'une année de préparation au BTS, la mise en œuvre de DU (diplômes universitaires) ou de nouvelles MC (mentions complémentaires).

Depuis fin août et jusqu'à la fin de la procédure complémentaire, l'académie se mobilise pour accompagner ces élèves dans leur projet. **Un plan d'actions a été mis en œuvre et se décline en 4 leviers :**

- ◆ Etablir et partager le diagnostic concernant les élèves sans solution ;
- ◆ Inciter fortement les jeunes à être actifs en procédure complémentaire et susciter la demande par une explicitation de l'offre ;
- ◆ Mobiliser en bassin d'éducation les établissements pour déceler les besoins ;
- ◆ Organiser dans les 24 bassins d'éducation de l'académie des réunions d'information dans la première quinzaine du mois de septembre.

Une campagne d'information est actuellement en cours via notre site académique et notre fil twitter.

<http://www.ac-versailles.fr/www.ac-versailles.fr/cid130233/parcoursup-un-mois-pour-reussir-son-acces-dans-l-enseignement-superieur.html>

Une priorité : faire réussir les élèves à tous niveaux et dans chaque territoire

L'essentiel...

- 1^{er} degré – une étape essentielle dans la vie d'un élève
- La réussite scolaire pour tous les élèves



Dans le 1^{er} degré : la maîtrise des savoirs fondamentaux

La scolarisation des moins de 3 ans

Ce dispositif instauré dans les écoles maternelles permet une scolarisation précoce.

Dans l'académie de Versailles, trois objectifs académiques ont été définis depuis sa mise en place :

- ▶ élever le taux de scolarisation dans les écoles des secteurs où les familles sont les plus éloignées de la culture scolaire ;
- ▶ mieux prendre en compte la spécificité de ces élèves dans les classes adaptées avec des pratiques spécifiques ;
- ▶ donner une meilleure visibilité des atouts de cette scolarisation.

Pour la rentrée 2018, une augmentation de 6 % de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est prévue : 3 430 enfants sont attendus (3 232 en 2017).

Les apprentissages à l'école maternelle

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

- ▶ mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- ▶ agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- ▶ agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- ▶ construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- ▶ explorer le monde

« 100 % de réussite en CP »

Afin de garantir l'acquisition de l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour chaque élève, et de prévenir les difficultés d'apprentissage, les classes de CP des REP et de CE1 des REP+ sont dédoublées à la rentrée 2018. La priorité absolue de cette mesure de dédoublement est de garantir pour chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Le dédoublement des classes de CP en REP+, instauré à la rentrée 2017, concernait 330 classes dans l'académie de Versailles.

A la rentrée 2018, ce sont 1 018 classes de CP en REP et 239 classes de CE1 en REP+ qui seront dédoublées.

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	académie
CP en REP	151	243	251	373	1 018
CE1 en REP+	97	80	34	28	239

Les évaluations « repères »

Environ 160 000 élèves passeront des évaluations à partir de mi-septembre.

	public	privé
CP	73 109	7 319
CE1	72 233	7 766

Ces évaluations dites « repères » permettront aux enseignants d'apprécier certains acquis des apprentissages en français et en mathématiques au regard des attendus de fin de grande section de maternelle et de mieux accompagner les élèves de CP en début de l'année.

Au CE1, elles permettront de disposer d'un bilan des compétences liées à la lecture, l'écriture et la numération. Elles seront une aide à l'organisation des apprentissages de l'année de CE1.

Les rythmes scolaires

Afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local et dans l'unique souci de l'intérêt des élèves, il est donné aux acteurs de terrain plus de liberté dans l'organisation de la semaine scolaire.

Chaque municipalité, en accord avec les conseils d'école, a la possibilité de choisir de passer à la semaine de 4 jours ou de garder l'organisation existante. Les demandes formulées sont soumises à l'autorisation de chaque Directeur académique.

Dans les Yvelines, ce sont plus de 80 % des communes qui passent à la semaine de 4 jours, dans l'Essonne 90%, dans les Hauts-de-Seine 83% et dans le Val-d'Oise 98%.

Le plan mercredi

Les discussions entre les DASEN et les partenaires concernés, dans le cadre départemental, ont débuté pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif.

Au collège : l'accompagnement du travail personnel de l'élève

Le dispositif « devoirs faits »

Mis en place à la rentrée 2017, le « dispositif devoirs » faits permet aux collégiens volontaires de réaliser au sein de leur établissement scolaire, les devoirs demandés par les enseignants lors d'un temps d'études accompagné.

L'élève peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin par des enseignants ou des intervenants extérieurs qualifiés.

Ce dispositif permet aussi de renforcer le lien école-famille par une attention partagée sur le travail personnel du collégien.

En 2017/2018, le dispositif a bénéficié à 20 % des collégiens de l'académie à hauteur de 2 heures en moyenne par élève et par semaine.

Pour 2018/2019, nous prévoyons une montée en puissance du dispositif « devoirs faits » par le doublement du nombre d'heures dont bénéficiera en moyenne chaque élève.

- ◆ 200 000 heures dédiées aux enseignants volontaires.
- ◆ 800 000 euros de subvention.

**Près de 75 000 élèves de 6^{ème}
évalués cette année**

Le travail personnel de l'élève

En continuité avec la dynamique engagée dès le printemps 2017, sur « l'accompagnement de la scolarité obligatoire », l'académie de Versailles a choisi la thématique du **travail personnel de l'élève** comme fil conducteur de son action pour les deux années à venir.

Poser la question du travail personnel de l'élève, c'est envisager un continuum entre la classe, l'établissement et la famille, et penser les ponts entre tous les acteurs qui interviennent, à divers moments et selon diverses modalités :

- ◆ Pour que l'élève établisse les liens nécessaires entre les tâches qui lui sont demandées.
- ◆ Pour que les adultes qui l'accompagnent aient un regard cohérent sur la manière dont se font les apprentissages.

Le travail personnel de l'élève permet également de travailler sur les gestes professionnels des enseignants qui doivent favoriser l'engagement des élèves dans le travail intellectuel, en différenciant, en explicitant les consignes, en variant les modalités de travail, en encourageant le travail coopératif des élèves, en développant les activités réflexives des élèves...

Des **FIL** (formation d'initiative locale) « travail personnel de l'élève » ont été conçues par des formateurs afin de pouvoir répondre aux demandes des enseignants.

Trois axes de travail :

- ▶ expliciter les enseignements et favoriser la compréhension
- ▶ évaluer les acquis des élèves et identifier leurs
- ▶ impliquer tous les enseignants et les parents dans/pour le travail personnel de l'élève

L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de réduire les inégalités sociales et de combattre la difficulté scolaire.

Dans l'académie de Versailles, ce sont 97 réseaux qui sont concernés par cette politique spécifique (constat RS 2017). Ils scolarisent environ 20 % des élèves de l'académie.

Elle repose sur deux principes fondamentaux :

- ▶ une priorité donnée aux apprentissages et à la réussite des élèves ;
- ▶ un travail en équipe, la réflexion et la formation soutenus.

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise
Ecoles REP	89	122	100	168
Ecoles REP+	59	48	17	50
Collèges REP	11	16	18	28
Collèges REP+	9	6	2	7

Source : BCP

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise
Elèves 1 ^{er} degré REP	14 978	24 570	23 824	37 270
Elèves 1 ^{er} degré REP+	9 415	9 067	3 415	10 206
Collégiens REP	5 581	9 476	9 148	15 720
Collégiens REP+	3 100	3 483	1 077	4 028

Source : BCP

Tous les réseaux d'éducation prioritaire de l'académie construisent un projet de réseau fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire et sur le plan d'actions académique.

- ▶ garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert,
- ▶ conforter une école bienveillante et exigeante,
- ▶ mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires,
- ▶ favoriser le travail collectif de l'équipe éducative,
- ▶ accueillir/ accompagner/former les personnels,
- ▶ renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Au lycée : la construction du projet d'avenir de l'élève

Les nouveautés en classe de 2^{nde}

Evaluations et accompagnement personnalisé

A partir d'une plate-forme numérique, des tests de positionnement en français et en mathématiques seront organisés pour tous les élèves de 2^{nde} au cours de la deuxième quinzaine de septembre afin de préparer l'accompagnement personnalisé.

Ces tests seront complémentaires des évaluations effectuées tout au long de l'année et permettront de répondre au plus près des besoins de chaque élève.

Les élèves de 2^{nde} évalués cette année

- 54 579 élèves en 2^{nde} GT
- 13 568 élèves en 2^{nde} professionnelle

En seconde, l'accompagnement personnalisé dédié au travail à l'orientation s'effectue à hauteur de 54 heures afin d'aider chacun à affiner son projet d'études au lycée et dans l'enseignement supérieur. Le dispositif de deux professeurs principaux par classe de terminale est reconduit.

La réforme du lycée

L'accompagnement de la réforme du lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle va se déployer dans l'académie à différentes échelles

Première étape de cet accompagnement, un séminaire national proposé par la DGESCO et décliné en académie réunira l'ensemble des proviseurs de lycée et les inspecteurs du second degré le 20 septembre.

Le travail a été par ailleurs déjà engagé afin d'élaborer une carte académique des enseignements de spécialité pour la voie générale. A partir de janvier 2019, cette carte sera à disposition des établissements.

La voie professionnelle

La Seconde professionnelle à Orientation Progressive (2nde POP)

Afin d'améliorer la poursuite des études et la réussite aux examens, l'académie de Versailles a mis en place un accueil des élèves en classe de seconde à orientation progressive. A la rentrée 2018, ce sont 48 lycées professionnels ou polyvalents qui y sont engagés.

Il s'agit de permettre aux élèves de se déterminer en toute connaissance de cause pour une spécialité ou une filière de baccalauréat professionnel.

Le principe est de mettre en place, sur une durée de 6 mois à un an, une période de découverte/détermination à l'entrée en 2nde professionnelle. A l'issue de cette période, le choix de la spécialité s'effectue selon le profil de l'élève, de son aptitude et de son projet de formation.

2 597 places
2 560 élèves affectés au 1^{er} tour d'Affelnet

L'effet de découverte est très positif pour les élèves qui font preuve d'une réelle motivation ; l'absentéisme dans ces classes est moins important et les résultats sont meilleurs.

La période de détermination permet aux élèves d'entrer directement dans une phase d'apprentissage concret.

Le dispositif 2nde POP impose aux équipes une adaptation des pratiques pédagogiques et la mise en œuvre d'une pédagogie de projet qui motive davantage les élèves.

Il tend également à soutenir les formations les moins demandées, mais porteuses d'insertion professionnelle, et à modifier les équilibres entre les formations.

L'apprentissage

Pour accompagner le développement de l'apprentissage en EPLE, l'académie a mis en place, avec l'accord du conseil régional, un **CFA académique**. Il permet de laisser le choix des statuts aux jeunes qui intègrent les EPLE, de favoriser la mixité des parcours et des classes tout en sécurisant l'accès au diplôme.

Les atouts du CFA académique sont pluriels. Sur le plan de la formation personnelle, les jeunes bénéficient d'équipes expérimentées dans l'accompagnement et la professionnalisation et de plateaux techniques de grande qualité. Une pédagogie de l'alternance flexible s'adapte aux besoins des entreprises et des organisations.

Les journées de l'alternance
les 18 et 19 septembre

Sur le plan matériel, pour le logement, la gestion de leur budget, et généralement tous les problèmes de la vie quotidienne, des moyens sont dédiés à l'accompagnement social des jeunes.

Le CFA académique de Versailles en cette rentrée :

- ▶ réunit une cinquantaine d'UFA en EPLE proposant plus de 80 formations en apprentissage dont une dizaine en mixité de public ou de parcours ainsi que des formations dédiées aux 200 apprentis travaillant dans les services rectoraux et académiques. Il sera amené à gérer environ 1200 contrats ;
- ▶ met en place une organisation de son activité en pôles pilotés par des chefs d'établissement et des inspecteurs de filière dans les domaines des services, de la production et de l'hôtellerie-restauration ;
- ▶ développe des liens étroits avec les représentants des différentes branches professionnelles.

**1 668 places
dont 699 en 1^{ère} année post-bac**

Mise en œuvre des classes passerelles en BTS

A la rentrée 2018, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la création de classes passerelles destinées aux bacheliers de la session 2018 qui souhaitent s'inscrire en STS, mais qui ne présentent pas toutes les chances de réussite dans ces études supérieures. Ce dispositif a pour vocation de consolider pendant un an les acquis des élèves afin d'être en phase avec les attendus des études conduisant au BTS.

L'académie de Versailles s'est engagée à déployer ce dispositif tant dans le domaine industriel que dans celui du tertiaire. Dès la rentrée, **11 classes passerelles, avec 250 places** seront ouvertes dans l'académie.

Ces classes passerelles sont positionnées au sein de réseaux d'établissements structurés autour d'une offre de formation en BTS suffisamment large et diversifiée, afin d'offrir la possibilité aux jeunes scolarisés d'affiner leur projet de poursuite d'études.

Un binôme d'Inspecteurs (IEN-ET et IA-IPR) accompagnera les équipes dans la construction du volet pédagogique autour de trois pôles :

- ▶ enseignement général
- ▶ enseignement professionnel :
- ▶ accompagnement personnalisé du travail personnel de l'étudiant :

**ZOOM
SUR...**

Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers de la conception et construction automobile (CMQ) est né de la volonté conjointe de la région Ile-de-France, de l'état au travers des 3 rectorats franciliens, et de la filière automobile.

Ce CMQ, implanté sur l'académie de Versailles, vise les objectifs suivants :

- ▶ adaptation de l'offre de formation aux évolutions des métiers de l'industrie automobile,
- ▶ création de parcours de formation originaux,
- ▶ promotion des métiers de l'industrie,
- ▶ renforcement de la collaboration entre les partenaires.

Pour atteindre ces objectifs, le CMQ se mobilise avec de nombreux acteurs afin de fédérer les forces et les énergies.

Pour les organismes de formation, on retrouve des lycées, des CFA, des Greta, des IUT, des Ecoles d'ingénieurs, des universités et des centres de recherches et de compétences. Un panel très large de la formation qui va du niveau CAP à des niveaux Bac + 5 voire au-delà. Cela correspond aux besoins des entreprises du secteur automobile dont la représentativité est assurée par une collaboration étroite avec l'association régionale des industries de l'automobile mais aussi avec la FIEV, la fédération des équipementiers.

Quatre actions sont engagées par le Campus :

- ▶ relance d'une étude sur les besoins de la filière en Ile-de-France pour élaborer une offre de formation ;
- ▶ constitution d'un réseau de centres de prototypage, avec mise en commun des matériels les plus techniques, dans les établissements du second degré et du supérieur, pour l'accueil des lycéens et étudiants ;
- ▶ développement de la participation des établissements aux challenges pédagogiques autour de l'automobile : mobilisation autour des challenges existants ("Course en cours", "EducEco") et création d'un nouveau challenge autour des véhicules autonomes ;
- ▶ découverte de la filière automobile pour des élèves de troisième : stage expérimental pour trois collèges d'Ile-de-France, avec des temps forts dès le mois d'octobre (Mondial de l'automobile) mais surtout des visites d'entreprise d'assemblage de véhicules, de sites d'équipementiers, de sites de sous-traitants, de centres de recherche, découverte de sites de formation...

Ces actions sont menées avec la volonté permanente d'associer tous les niveaux de formation et de développer les projets inter-établissements et inter-niveaux, en lien direct avec les entreprises de la filière de la conception et construction automobile.

La lutte contre le décrochage scolaire

La semaine de la persévérance scolaire 2018, 6^e édition

La réussite scolaire pour tous les élèves est un enjeu de tous les instants. Depuis cinq ans, la semaine de la persévérance scolaire a pour vocation de favoriser les échanges entre les différents acteurs : parents, élèves, équipes éducatives et partenaires.

Elle est mise en œuvre par chaque département et elle est devenue un rendez-vous de valorisation des actions et des dispositifs pédagogiques innovants. L'objectif reste le renforcement de l'accrochage scolaire des élèves et la prévention des interruptions précoces de scolarité.

Le site "**Lâche pas l'école**" donne des informations, propose des documents sur les actions pédagogiques innovantes et présente les manifestations (forums, ateliers, etc.) organisées dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire.



<https://lachelepaslecole.ac-versailles.fr>

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

2 302 élèves ont été pris en charge dans les actions MLDS (hors plate-forme d'accueil PDA)

38 coordonnateurs de bassin, 231 enseignants et 2 vacataires extérieurs sont intervenus dans les actions de la MLDS.

Des sessions de formation ont été mises en place dans chaque département à destination des 98 référents « décrochage scolaire ».

Répartition des actions de la MLDS (hors Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire) :

Actions de la MLDS	Yvelines	Essonne	Hauts de Seine	Val d'Oise	Académie
Module de réparation à l'examen	1	6	4	5	16
Action complémentaire	9	3	0	3	15
Module de remobilisation et de raccrochage	0	3	0	3	6
Total	10	12	4	11	37

Cette année, l'effectif s'élève à 10 008 décrocheurs. En 2016-2017, le nombre de jeunes considérés comme décrocheurs était de 10 841.

Se préparer à nouveau à l'examen du baccalauréat

Cette année, 16 Modules de re-préparation à l'Examen (MRE) ont été mis en place avec 289 jeunes inscrits. Comparativement à l'année précédente (197 élèves inscrits en MRE), une hausse des effectifs de 47 % a été constatée.

Le taux de réussite au premier tour et au deuxième tour de l'examen s'élève à 59 %.

A tous les niveaux, le développement du numérique éducatif

<http://www.dane.ac-versailles.f>

L'académie de Versailles s'appuie sur **la Délégation académique au numérique éducatif (DANE)** pour que tous les personnels s'emparent du numérique éducatif. Les 70 membres de la DANE sont des enseignants, formateurs, chargés de mission ou encore conseillers de bassin pour le numérique.

Dans chaque établissement, le principal ou le proviseur est aidé par **un référent numérique**. Dans les écoles, les équipes départementales, animées par l'inspecteur 1^{er} degré en charge du numérique, accompagnent les projets des enseignants et contribuent à leur formation.

14 Médiapôles constituent des relais locaux de la DANE dans les 24 bassins de l'académie

L'académie de Versailles s'inscrit dans les orientations de la stratégie numérique nationale présentées par le ministre fin août 2018 (<http://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-au-service-de-l-ecole-de-la-confiance.html>).

Elle articule ces orientations avec le projet académique 2020 (<http://www.ac-versailles.fr/Projet%202020/pid36347/accueil-projet.html>), notamment pour renouveler les approches didactiques et pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves, pour favoriser l'acquisition de nouveaux langages et s'engager dans une culture du développement professionnel.

Apprendre à l'ère du numérique

En 2018-2019, la DANE poursuit son accompagnement à l'utilisation des équipements et des ressources déployés dans le cadre du plan numérique (tablettes, classes mobiles, applications pédagogiques), en lien toujours étroit avec les collectivités territoriales.

La DANE porte également différents dossiers et projets : **e**-éducation, **e**-formation, éducation aux médias et à l'information, robotique et objets connectés, espaces numériques de travail et ressources pédagogiques numériques.

Plus de 50 000 élèves, écoliers et collégiens, sont équipés de tablettes

Enseigner à l'ère du numérique

- ♦ 258 lieux d'expérimentation Élémentaire (45 écoles, 115 collèges, 97 lycées)
- ♦ 270 référents **e**-éducation
- ♦ 1100 enseignants formés
- ♦ 90 parcours académiques de **e**-éducation sur Élémentaire

L'expérimentation académique de la **e**-éducation amène à (re)penser les temps, les lieux et les modalités d'apprentissage à l'aune du numérique.

Depuis le début de l'année 2016, la DANE développe une plateforme de **e**-éducation baptisée **Éléa**. Celle-ci permet la création par les enseignants de parcours d'apprentissages scénarisés et motivants adaptés aux besoins des élèves des 1^{er} et 2nd degrés.

<http://www.dane.ac-versailles.fr/e-education>

Se former à l'ère du numérique

L'académie de Versailles est fortement engagée dans la **e**-formation depuis 2009.

Progressivement généralisée à l'ensemble des enseignants à partir de la rentrée 2013, cette modalité de formation a contribué à l'engagement de tous les acteurs dans une culture du développement professionnel. Afin de proposer des formations hybrides de qualité, l'académie a conçu et mis en œuvre un dispositif de formation de formateurs ambitieux en trois volets, intitulé **e**-CAP.

<http://www.dane.ac-versailles.fr/e-formation>

Le bien-être et la qualité de vie à l'École

L'essentiel...

- Œuvrer pour instaurer un climat scolaire apaisé, sécurisant et favorable aux apprentissages

La Cellule Académique Climat Scolaire (CACS)

La cellule académique climat scolaire a été mise en place pour aider les écoles et les établissements à créer les conditions d'un climat scolaire apaisé, sécurisant et favorable aux apprentissages.

Elle vise à :

- ▶ améliorer la réussite scolaire ;
- ▶ réduire les inégalités ;
- ▶ faire baisser les problèmes de discipline, d'absentéisme et de décrochage ;
- ▶ améliorer le moral des élèves et des enseignants.

Cette cellule s'est fixé cinq axes prioritaires pour 2020 :

- ▶ susciter l'engagement individuel et collectif des jeunes : en donnant aux élèves des responsabilités, un rôle assumé, en adhérant au principe d'éducabilité pour tous et en développant les démarches de collaboration entre pairs centrés sur le collectif.
- ▶ coopérer avec les parents pour coéduquer: les parents doivent connaître le cadre éducatif dans lequel évolue leur enfant grâce à des rencontres et des lieux dédiés au sein de l'établissement.
- ▶ développer un sentiment de justice scolaire : savoir vivre en groupe s'apprend au sein de la famille, de l'école et de toute structure collective. La création d'un cadre fondé sur la confiance, les valeurs communes, le respect, est indispensable pour permettre aux élèves de développer des interactions positives basées sur l'acquisition de compétences sociales.
- ▶ développer des stratégies pédagogiques pour améliorer le climat de classe : pour combattre l'apathie et permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie et de rentrer dans une dynamique de l'apprentissage, de nouveaux gestes professionnels, de nouveaux outils, de nouveaux espaces doivent être adoptés dans chaque classe.
- ▶ penser les environnements favorables au bien-être à l'école : repenser les espaces et les rythmes pour permettre aux élèves de sentir bien dans leur école ou leur établissement.

Les diagnostics locaux Climat scolaire

La cellule académique met à la disposition des écoles et des établissements volontaires un outil permettant de bâtir un diagnostic Climat scolaire.

Il permet de mesurer le ressenti des élèves et des personnels à partir de leurs réponses anonymes et de construire un plan d'actions pour améliorer le climat scolaire au sein d'une école ou d'un établissement.

L'objectif pour 2020 est de permettre à 250 établissements ou circonscriptions volontaires de s'engager dans cette dynamique.

L'engagement des élèves

Le Conseil de la vie collégienne (CVC) donne la parole aux représentants des élèves afin de permettre d'associer les collégiens à l'organisation de la vie de leur établissement. Les champs d'intervention des CVC sont divers : animation du collège (journées à thèmes, carnaval...), réflexion sur l'intégration des futurs élèves de 6^e au travers de la liaison inter-degrés, travail sur l'orientation en partenariat avec les CVL...

Le Conseil académique de la vie lycéenne est une instance de dialogue entre les représentants lycéens et les autorités académiques. Echelon intermédiaire entre le CVL (Conseil de la vie lycéenne) et CNVL (Conseil national de la vie lycéenne), le CAVL est composé de 40 membres dont 20 lycéens élus. Il se réunit trois fois par an sous la présidence du recteur.

Le conseil académique de la vie lycéenne formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire des lycéens.

Une déléguée académique à la vie lycéenne (DAVL), conseillère auprès du recteur, organise les réunions du CAVL et en suit les décisions.

Dans l'académie de Versailles, la nouvelle campagne en vue des élections pour la mandature 2018/2020 va débiter à la rentrée.

La transmission des valeurs de la République

La réserve citoyenne

La réserve citoyenne a pour objectif de permettre aux enseignants de faire appel à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement dans l'un des champs d'expertise prédéfinis.

792 candidatures ont été validées à ce jour dont 60 % d'hommes et 40 % de femmes.

Parmi ces réservistes 83 % sont originaires de l'académie de Versailles et 17 % viennent des autres académies.

Le service civique

L'objectif du service civique est de permettre à des jeunes de 18 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de pouvoir s'engager au service de la société et des valeurs de la République, en leur offrant la possibilité, dans le cadre d'une mission, de participer et de s'investir dans un établissement scolaire ou une structure relevant du domaine artistique, culturel ou sportif.

L'académie de Versailles devrait accueillir 710 jeunes en service civique pour l'année scolaire 2018/2019.

Les engagés pourront choisir parmi les onze missions proposées :

- ▶ contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- ▶ accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
- ▶ contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et celui du sport ;
- ▶ contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable ;
- ▶ contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant de nouvelles activités ;
- ▶ contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- ▶ participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation ;
- ▶ contribuer à l'animation de la vie lycéenne ;
- ▶ contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.



Le pôle civique

Depuis le 1^{er} mars, l'académie est dotée d'un pôle civique qui participe à la mise en œuvre du projet Versailles 2020.

Cette structure transversale réunit tous les acteurs engagés dans la promotion des valeurs de la République.

Au service de la politique d'éducation à la citoyenneté, elle coordonne et impulse les actions menées dans les quatre champs d'action que sont la citoyenneté, la mémoire, la laïcité et la défense. Elle rend compte de la diversité des projets menés dans les établissements.

L'équipe « Laïcité et Fait religieux »

Afin d'assurer une bonne transmission du principe de laïcité et de veiller à son respect dans les établissements scolaires, l'académie de Versailles met en place une équipe « Laïcité et Fait religieux ».

Constituée autour d'un référent académique, l'équipe est composée de professionnels aux expertises complémentaires pour :

**Pour gérer les situations urgentes :
Répondre – Soutenir – Réagir**

- ▶ prévenir les atteintes à la laïcité au travers de la formation des personnels ;
- ▶ recueillir les faits en cas d'atteinte à la laïcité ;
- ▶ réagir rapidement en se déplaçant sur le site en cas de dérives graves ;
- ▶ soutenir les personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et des établissements ;
- ▶ favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité ;
- ▶ proposer des réponses appropriées à la gravité des situations signalées.

L'équipe « Laïcité et Fait religieux » définit une politique de prévention qui favorise :

- ▶ *L'enseignement et l'appropriation du principe de laïcité par les élèves*
 - ◆ un appui à la réflexion sur l'élaboration de projets pédagogiques et éducatifs
- ▶ *Le développement d'outils d'accompagnement et de prévention*
 - ◆ un protocole
 - ◆ un plan de travail : l'analyse de la situation, la définition des objectifs, la conception de l'accompagnement et des formations appropriées.
- ▶ *La formation des personnels*
 - ◆ l'équipe « Laïcité et Fait religieux » définit des objectifs de formation académique.

- ◆ **un soutien immédiat aux écoles et aux établissements,**
- ◆ **une expertise et une médiation adaptée**
- ◆ **un accompagnement dans la durée des équipes éducatives afin de mener des opérations de formation et de prévention.**

La politique académique de sûreté

La sécurité dans les établissements scolaires est une priorité absolue pour l'ensemble de la communauté éducative.

Les différentes mesures de sécurité mises en place dans l'académie de Versailles sont renforcées.

► Les numéros d'urgence :

Un numéro unique d'urgence garantit l'efficacité de la chaîne d'alerte remontante en cas d'événement grave. Un numéro spécialement dédié aux familles est prévu et sera activé en cas d'événement grave.

► La cellule de crise :

Chaque direction académique (78, 91,92, 95) met en place une cellule de crise qui est en lien direct avec l'établissement en crise et rend compte de l'évolution de la situation à la cellule académique de crise (rectorat).

► Le PPMS :

Un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) académique a été créé afin de rassembler l'ensemble des documents.

Le PPMS a pour objectif d'anticiper la gestion des risques et menaces majeurs, et de s'approprier les conduites à tenir. Il fait l'objet de deux exercices annuels dont le premier, dédié à la menace attentat-intrusion, sera réalisé avant les vacances d'automne 2018.

Dès cette rentrée, 100 % de PPMS réalisés.

► Le diagnostic de sécurité :

Il optimise la sécurisation des établissements. Il répertorie les vulnérabilités structurelles et permet d'analyser les aménagements de nature à améliorer la sécurité. Il appartient aux collectivités propriétaires des locaux de réaliser les travaux à effectuer.

► Les formations :

◆ à la prévention et à la gestion de crise

Au niveau national, des stages de prévention et de gestion de crise sont organisés à l'attention des personnels de l'Education Nationale. L'académie de Versailles va proposer désormais une formation de 3 jours consécutifs sur cette même thématique.

◆ à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

La Formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance.

◆ à la sensibilisation aux gestes qui sauvent

Elle permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance des gestes indispensables et vise à faire de chaque citoyen un premier maillon de la chaîne des secours. Cette sensibilisation est accessible aux élèves dès l'âge de 10 ans.

► Les déplacements d'élèves:

A l'étranger : déclaration sur le site dédié du ministère des affaires étrangères. Cette information est transférée au rectorat.

En France : chaque DSDEN tient à jour le fichier contenant les séjours validés.

Sorties sans nuitées : 30 000 sorties ont été déclarées en 2017-2018 sur l'application numérique prévue à cet effet.

► ***Vigipirate :***

Dans le cadre d'une vigilance collective permanente, les consignes Vigipirate restent plus que jamais en vigueur :

- ◆ renforcement de la surveillance aux abords des accès aux établissements
- ◆ contrôles visuels aléatoires des sacs
- ◆ vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement

Toutes ces procédures font l'objet d'un suivi et d'une actualisation permanente.

Dans chaque établissement, y compris dans les écoles, l'apprentissage de la sécurité fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de permettre aux personnels, aux familles et à chaque enfant d'acquérir progressivement une culture de la sécurité constitutive d'une identité citoyenne.

Le parcours artistique et culturel de l'élève

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Versailles

Le PACTE - Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif

Pour accompagner la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), l'académie de Versailles met en œuvre un dispositif cadre, **le PACTE**, impulsé dans le cadre d'un appel à projets à l'attention de l'ensemble des écoles, collèges et lycées. Il s'agit d'un cadre pédagogique qui prend appui sur les trois piliers de l'EAC - acquisition des connaissances, développement des pratiques artistiques et rencontres avec les œuvres et les professionnels. Il répond à la volonté partagée de convergence des objectifs et des moyens de l'Etat et des collectivités territoriales. Il vise le développement de partenariats pérennes à travers la démarche de projet, permettant de mettre en œuvre dans la durée le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des élèves. Son inscription sur plusieurs classes au cœur du volet culturel du projet d'établissement favorise le rayonnement de l'action, la circulation des élèves dans les ateliers et une sensibilisation du plus grand nombre au bénéfice de leur réussite.

ADAGE (Application Dédiée à la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle)

L'académie de Versailles poursuit le travail engagé grâce à l'application **ADAGE**, premier outil numérique de pilotage au service de l'éducation artistique et culturelle. Cette application créée par l'académie de Versailles sera nationalisée en 2018-2019. Elle permet d'établir un état des lieux vivant et partagé des projets conduits grâce à une cartographie en temps réel accessible à l'ensemble de la communauté éducative et de favoriser leur rayonnement sur le territoire académique.

L'application valorise la démarche de projet et favorise la lisibilité et la mise en cohérence de l'ensemble des actions conduites dans le champ de l'EAC. Elle repose sur un réseau d'acteurs élargi, renforcé et structuré, notamment avec la création de la mission de « **référént culture territorial** » à l'échelle des communautés d'agglomération.

PEGAsE (Programme Expérimental de Généralisation des Arts à l'Ecole)

L'académie de Versailles lance, grâce à un partenariat innovant avec la **Fondation Carasso**, le **programme PEGAsE**. Ce programme prévoit le déploiement renforcé d'actions généralisées à tous les élèves dans des établissements cibles de l'académie de façon à construire une méthodologie modélisante et des indicateurs qualitatifs au service de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Déclinaison des plans interministériels

Plan lecture

L'académie de Versailles conçoit le dispositif **Lectures pour tous**, en partenariat avec l'académie de Créteil, la DRAC Île-de-France et la Bibliothèque nationale de France. En appui sur une thématique annuelle, les bibliothèques-médiathèques publiques et les établissements scolaires construisent ensemble un parcours littéraire appelé à se développer dans le cadre d'ateliers lecture animés par des professionnels de la lecture et de l'écriture.

Plan Chorale et rentrée en musique

Développer la pratique de la musique à l'école est une volonté conjointe du ministère de l'Education nationale et de celui de la Culture, en particulier le chant choral, dans le cadre du Plan chorale.

Le 3 septembre a eu lieu, pour la deuxième année consécutive, **la rentrée en musique** dans les établissements scolaires. Un moment de partage musical offert aux élèves par des élèves, des professeurs et des artistes, sur l'ensemble du territoire académique avec des partenaires culturels prestigieux tels que le Paris Mozart Orchestra, Radio France, la Musique de la Police Nationale, l'Académie Jarrousky, le Réseau Île-de-France musiques actuelles, TM +...

Cette année, pour les collégiens, la rentrée en musique a pris un sens particulier avec la mise en place d'un nouvel enseignement facultatif de chant choral. Dans l'académie de Versailles, l'organisation de cet événement a été abordée avec les élèves dès la fin de l'année scolaire. Le choix des musiques et des chansons souvent issues du répertoire de l'année réalisée, l'appariement avec les partenaires culturels, le programme des dernières répétitions, tout a été pensé en amont pour accueillir dans les meilleures conditions l'arrivée des nouveaux venus dans leurs établissements scolaires.

JOP 2024 et Education

L'académie de Versailles est fortement engagée dans les préparatifs des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le 12 juin 2018, le recteur de l'académie de Versailles a installé le comité de pilotage des JOP 2024 et Éducation.

Deux référents académiques, du 1^{er} et du 2nd degré, coordonnent les travaux de la délégation académique.

Afin d'être prête pour ce moment unique de célébration du sport et de l'olympisme, elle s'est fixée deux objectifs :

Faire des jeux un projet d'éducation :

- ▶ construire une politique publique d'éducation, « aller au-delà du sport » ;
- ▶ engager les élèves dans des démarches de projet ;
- ▶ créer une logique du parcours des élèves de la maternelle au supérieur ;
- ▶ développer et structurer les territoires apprenants.

Faire des jeux un projet d'insertion sociale et professionnelle :

- ▶ promouvoir la pratique sportive comme vecteur de cohésion et d'insertion sociale ;
- ▶ développer des partenariats ;
- ▶ développer et accompagner la formation aux métiers du sport et autour du sport.

Des dispositifs innovants



L'essentiel...

- Nouveaux espaces de formation et d'accompagnement
- Innovation et expérimentation au cœur du développement professionnel

Pour une entrée sécurisée en CP

La dynamique académique engagée entre les quatre départements nous a permis de nous doter d'un protocole académique *Pour une entrée sécurisée en CP*.

Ce dispositif cible trois domaines d'apprentissages :

- ◆ Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- ◆ Construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;
- ◆ Explorer le monde (Espace-Temps).

**Environ 75 500 élèves de CP
seront évalués cette année.**

Il s'agit :

- ◆ D'identifier les acquis et des besoins des élèves de grande section à mi-parcours
- ◆ D'apporter des évolutions dans les enseignements avant l'entrée des élèves au CP

Un dispositif accompagné :

Pour les enseignants de grande section, un ensemble de ressources ont été sélectionnées.

- ◆ Des textes de référence,
- ◆ Des outils didactiques et pédagogiques
- ◆ Des exemples de mise en œuvre.

Ces ressources sont en accès libre sur le site académique et ont été présentées dans le cadre des temps de formation obligatoire des enseignants.

Le plan de « Lutte contre le harcèlement scolaire à l'École »

Le harcèlement se caractérise par une violence répétée qu'elle soit verbale, psychologique ou physique. Ce comportement peut se retrouver aussi dans les établissements scolaires, principalement lorsque le climat scolaire est dégradé.

L'académie de Versailles a établi un plan de prévention académique ambitieux dont l'objectif majeur est d'agir sur le harcèlement pour améliorer le climat scolaire :

**Journée nationale de lutte contre le harcèlement :
8 novembre 2018**

- ▶ en garantissant dans chaque territoire le traitement de toutes situations de harcèlement ;
- ▶ en promouvant les valeurs du vivre ensemble dans les activités pédagogiques et éducatives ;
- ▶ en créant un réseau de personnes ressources au sein de la communauté éducative.

Le plan « Non au harcèlement » est construit autour de 4 grands axes :

Prévenir :

- ◆ *développer les enquêtes locales climat scolaire*
- ◆ *concours Non au harcèlement*
- ◆ *appréhender le harcèlement au travers des enseignements*
- ◆ *échanger des pratiques et des outils*
- ◆ *créer un espace Planète Enfants-Ados*

Mieux prendre en charge :

- ◆ *développer les pôles ressources sur l'Académie de Versailles mettre en place des outils de suivi de ces pôles*
- ◆ *recenser les plans de prévention des établissements scolaires*
- ◆ *formaliser le cadre de travail des référents harcèlement*
- ◆ *valoriser les modes de saisines du réseau des référents*

Informier pour sensibiliser plus largement :

- ◆ *valoriser les initiatives des écoles et des établissements*
- ◆ *mobiliser la réserve citoyenne*
- ◆ *recruter des services civiques en faveur d'actions de sensibilisation dans le 1^{er} degré*
- ◆ *organiser des séminaires vers les associations de parents d'élèves*

Former :

- ◆ *alimenter le plan de formation académique et départemental*
- ◆ *exploiter le parcours 1^{er} et 2nd degrés de MAGISTERE*
- ◆ *créer un module traitant du sexting et de revenge porn*
- ◆ *développer les formations en liaison avec l'ÉSPE*
- ◆ *mettre en place des formations Ambassadeurs Parents*
- ◆ *faire évoluer les formations Ambassadeurs, Helpers et Graine d'ambassadeurs vers les pôles ressources en y incluant les écoliers*

L'académie de Versailles dispose d'un numéro vert 0800 008 624

Toutes les informations à partir du 10 septembre sur :
www.nonauharcelement.ac-versailles.fr

L'amélioration de la prise en charge des élèves en situation de handicap

Partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Les projets de travail communs au bénéfice des élèves en situation de handicap seront formalisés par une convention ARS – Éducation nationale.

Ainsi pour faciliter la mise en œuvre de l'école inclusive, trois axes de travail ont été définis :

Un projet lié au parcours scolaire

Ce projet a vocation à sortir d'une logique administrative pour éviter les orientations par défaut (par exemple l'orientation d'un enfant en dispositif Ulis, faute de place en établissement médico-social) et proposer aux élèves en situation de handicap le parcours scolaire le plus adapté à leurs besoins.

L'objectif est de faciliter les scolarisations à temps partagé entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé.

Une expérimentation pédagogique

Ce projet tripartite implique également l'organisme de formation LearnEnjoy. Cet organisme a élaboré une méthode d'apprentissage via des applications numériques pour tablettes et smartphones à destination d'un public avec autisme qui a reçu la validation du ministère de l'Éducation nationale.

Ce projet est financé par l'ARS. L'académie de Versailles permettra à une trentaine d'élèves âgés de 3 à 9 ans scolarisés en milieu ordinaire et affectés ou non en dispositif Ulis, de bénéficier de cet outil pédagogique.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation par des partenaires universitaires.

Un projet commun de formation des personnels

Afin d'accompagner la mise en œuvre de l'école inclusive, l'académie de Versailles et l'ARS envisagent des formations inter-catégorielles Éducation nationale/ secteur médico-social avec pour objectifs :

- ◆ Une meilleure connaissance des fonctionnements institutionnels respectifs
- ◆ Le développement d'une culture commune
- ◆ Le partage des connaissances et des savoir-faire

Au-delà du principe d'un savoir accessible à tous, l'académie de Versailles souhaite, par ces projets partenariaux, concourir au bien-être des élèves en situation de handicap, à l'acquisition de compétences et à une meilleure insertion professionnelle.

L'offre scolaire internationale

En juillet dernier, le Premier ministre et la Présidente de la région Ile-de-France ont confiée à Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Versailles, Agnès Evren, vice-présidente de la région, une mission sur le développement de l'enseignement international en Ile-de-France. Le rapport a été rendu au Premier ministre en janvier 2018. Les 15 propositions sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Lien vers le rapport

[/https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/developper_loffre_scolaire_internationale_en_idf.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/developper_loffre_scolaire_internationale_en_idf.pdf)

Deux objectifs :

- ◆ Etre en capacité d'accueillir les élèves issus de la mobilité
- ◆ Renforcer notre offre éducative internationale pour tous les élèves de l'académie

➤ *L'accueil des familles issues de la mobilité en Ile-de-France*

PROPOSITION 1.

Promouvoir le système éducatif d'Ile-de-France à destination des publics internationaux

PROPOSITION 2.

Mieux informer les familles impatriées sur l'offre existante par un guide et un outil cartographique dématérialisés de l'offre scolaire internationale

PROPOSITION 3.

Dédier un numéro d'appel pour assurer un accueil personnalisé pour les familles et les entreprises

PROPOSITION 4.

Assurer une prise en charge scolaire adaptée des futurs élèves : tests de positionnement, parcours de formation adaptés, cours de français accélérés dispensés à l'étranger ou sur le territoire

Une cellule d'accueil, point de contact unique pour les 3 académies franciliennes, a été mise en place dès le mois de mars au sein de l'académie de Versailles. Une permanence téléphonique bilingue y est assurée les mardis et jeudis. Cette cellule est principalement consacrée à l'information spécifique des familles sur l'offre scolaire en Ile-de-France. L'objectif est de permettre un accompagnement personnalisé.

ce.contactinternational@ac-versailles.fr

(+33) 1 30 83 51 02

<http://www.ac-versailles.fr/cid132175/l-enseignement-international-ile-france.html>

En partenariat avec la région, une application dématérialisée, explique l'offre d'enseignement en langues du système éducatif français pour la rendre accessible à toute personne française ou étrangère. Il permet à tous les parents qui le souhaitent de trouver les établissements (du primaire au lycée) proposant un enseignement des langues adapté aux besoins de leurs enfants et de prendre contact avec ce dernier. Il est disponible en français et anglais, en ligne depuis le 19 mars 2018.



➤ *Une offre scolaire élargie dès la rentrée 2018*

PROPOSITION 5.

Renforcer l'offre scolaire internationale en Île-de-France

PROPOSITION 6.

Lancer l'expérimentation « enseignement bilingue » à parité horaire (50/50) de la maternelle au lycée

PROPOSITION 7.

Constituer un vivier d'enseignants locuteurs natifs

Afin de renforcer l'offre scolaire internationale en cette rentrée, l'académie a créé **260 places supplémentaires en sections internationales.**

324 élèves seront en immersion linguistique au sein de pôles expérimentateurs. Ces dispositifs visent à favoriser l'immersion linguistique. Ils reposent sur l'approche EMILE (Enseignement d'une matière par l'intégration d'une Langue étrangère). Ces pôles permettront aux élèves d'évoluer dans des classes à parité horaire bilingue.

➤ *Création d'une école européenne à Paris-La-Défense - Courbevoie (92)*

Pour accompagner la perspective d'implantation en Ile-de-France de l'Agence bancaire européenne (ABE), l'Éducation nationale et les collectivités projettent l'ouverture d'une Ecole européenne à Courbevoie à la rentrée 2019.

Les écoles européennes ont pour but principal d'éduquer l'ensemble des enfants des personnels des institutions européennes et de leurs agences et de leur offrir un enseignement complet dans leur langue maternelle. Cette formation prépare au baccalauréat européen.

Mais, l'école sera également ouverte aux élèves du secteur dans la volonté de faire bénéficier de ce dispositif à tous les élèves.

L'inauguration du lycée à vocation internationale Lucie-Aubrac à Courbevoie, le jour de la rentrée scolaire, témoigne de notre ambition de développer l'offre scolaire internationale à destination des élèves de l'académie.

Le développement professionnel des enseignants

La création d'une Délégation académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation (DAFOR)

Afin de permettre à chaque personnel de l'académie de développer et d'enrichir son parcours de formation tout au long de la vie, l'académie de Versailles s'est dotée à cette rentrée d'une nouvelle délégation académique – la DAFOR – où l'innovation et l'expérimentation sont placées au cœur du développement professionnel.

La DAFOR accompagne tous les personnels, en équipe et en réseaux, sur des temps annuels et pluriannuels.

Son champ d'actions est articulé autour de trois axes principaux :

- ▶ développer le potentiel des territoires acteurs (des formations à initiative locale pour être au plus près des attentes) ;
- ▶ engager un continuum et une personnalisation des parcours de formation ;
- ▶ s'appuyer sur les potentiels scientifiques.

Au service de cette ambition, la DAFOR mobilise toute une équipe académique de conseillers en ingénierie de formation, gestionnaires et formateurs qualifiés.

Une expérimentation : les territoires apprenants

L'académie de Versailles a ouvert une expérimentation de grande ampleur « 12 territoires apprenants ».

Son objectif, sur deux ans, est de former et accompagner les personnels autrement, en équipe, à partir de dilemmes qu'ils rencontrent et de la réalité de leur contexte d'exercice.

L'expérimentation s'appuie sur le potentiel des chercheurs Luc Ria (IFE) et Clémence Jacq (chaire UNESCO).

▶ Plan d'accompagnement et de formation

- ◆ Des objets de travail et de formation définis par les équipes.
- ◆ Une continuité formation initiale-formation continue sur le lieu de travail.
- ◆ Des aménagements organisationnels : espace/temps, modalités de travail, de nouvelles ressources matérielles et humaines.

D'autres territoires sont d'ores et déjà à l'étude pour intégrer l'expérimentation.

Une gestion des ressources humaines attentive et proche des personnels

Une mise en œuvre d'une gestion de ressources humaines de proximité

Mise en œuvre progressivement d'une gestion des ressources humaines de proximité avec une expérimentation à la rentrée 2018 dans les quatre départements.

L'objectif est double :

- assurer un accompagnement individualisé des agents qui le souhaitent en terme de parcours de carrière, de formation et d'évolution professionnelle.
- apporter aux responsables hiérarchiques locaux (chefs de services, chefs d'établissement, IEN de circonscription) **un appui RH de premier niveau** dans la gestion de leur établissement ou de leur circonscription.

Une démarche « Égalité professionnelle et diversité »

Le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé dans une démarche de double labellisation « égalité professionnelle » et « diversité ».

Le label « égalité » vise à mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et à promouvoir un contexte favorable à cette égalité.

Le label « diversité » garantit le caractère non discriminant des processus de ressources humaines et promeut la diversité dans les recrutements comme dans toutes les étapes ou actes de gestion de carrière.

L'académie de Versailles fait partie des trois académies impliquées dans le périmètre initial du déploiement de la labellisation aux côtés de Rennes et Strasbourg. Sa première démarche consiste à orienter sa politique de ressources humaines vers une approche plus individualisée, mieux formalisée, garantissant l'égalité professionnelle et la non-discrimination.

Pour cela, l'académie de Versailles s'est fixé trois défis à relever :

- ▶ un défi de nature organisationnelle avec un plan d'action structuré ;
- ▶ un défi de nature managériale avec une approche renouvelée des ressources humaines ;
- ▶ un défi de nature éducative avec une sensibilisation et une formation aux questions d'égalité et de diversité auprès de tous les acteurs de l'académie, de l'élève au personnel.

Quelques actions en cours visant l'obtention de la double labellisation :

- ▶ Etat des lieux (cartographie des risques et auto-évaluation) effectué au sein des services de gestion des personnels du rectorat et des quatre directions académiques ;
- ▶ actions de sensibilisation aux enjeux de diversité et d'égalité : réunions d'information et d'échanges, jeux sérieux, enquête de perception ;
- ▶ premiers travaux sur les sujets RH : élaboration d'un cadre commun aux procédures de recrutement permettant de garantir l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les candidats aux emplois vacants ;
- ▶ création d'un espace d'information et d'outils sur ARIANE et d'une rubrique labellisation sur le site académique ;
- ▶ mise en place prochainement d'un dispositif expérimental d'une cellule d'écoute académique traitant les signalements portant sur les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Glossaire

2 nd e POP	Seconde à orientation progressive
ABE	Agence bancaire européenne
ADAGE	Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle
AESH	Accompagnants des élèves en situation de handicap
ARPEJH	Association régionale pour le placement et l'éducation des jeunes handicapés
ARS	Allocation de rentrée scolaire
BTS	Brevet de technicien supérieur
CACS	Cellule académique climat scolaire
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAVL	Conseils académiques de la vie lycéenne
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Centre de documentation et d'information (dans l'enseignement du second degré)
CE	Cours élémentaire
CFA	Centres de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMQ	Campus des métiers et des qualifications
CNVL	Conseil national de la vie lycéenne
CP	Cours préparatoire
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles
CTEN	Contractuel de l'éducation nationale
CVC	Conseil de la vie collégienne
CVL	Conseil de la vie lycéenne
DAFOR	Délégation académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation
DANE	Délégation académique au numérique éducatif
DAREIC	Délégué académique aux relations européennes et internationales
DAVL	Délégué académique de la vie lycéenne
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNB	Diplôme national du brevet
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
ELCS	Enquête locale climat scolaire
EMILE	Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère
EMS	Équipe mobile de sécurité
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
EPS	Éducation physique et sportive
ERPD	Ecole régionale du 1 ^{er} degré
EREA	Etablissements régionaux d'enseignement adapté
ES	Economique et social
ESPE	Écoles supérieures du professorat et de l'éducation
ETP	Équivalent temps plein
FIL	Formation d'initiative locale
FJEV	Fédération des Industries des équipements pour véhicules

GASCO	Groupe de travail accompagnement de la scolarité obligatoire
GRETA	Groupement d'établissements pour la formation continue
GT	Général et technologique
HOT	Hôtellerie
IA-IPR	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IFE	Institut français de l'éducation
IPS	Initiation aux premiers secours
IUT	Institut universitaire de technologie
L	Littéraire (filière et baccalauréat)
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
MRE	Module de re-préparation aux examens
PACTE	Projet artistique et culturel en territoire éducatif
PDA	Personal digital assistant (assistant numérique personnel)
PEGAsE	Programme expérimental de généralisation des arts à l'école
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
REP	Réseau d'éducation prioritaire
S	Scientifique (filière et baccalauréat)
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL	Sciences et technologies de laboratoire (filière et baccalauréat)
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion
STS	Section de technicien supérieur
UFA	Unité de formation en apprentissage
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNESCO	United Nations educational scientific and cultural organization (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UPE2A	Unité pédagogique d'élèves allophones arrivants